RD2 - GRILLE D'ANALYSE[1] des ressources documentaires en lien avec les hypothèses et les questions de recherche

Informations sur le document (Titre/Auteur/Date/lien d'accès)	**Contenus clés**	**Questions de recherche couvertes par le document**	**Commentaires** (Informations manquantes notamment en lien avec les éleveurs, axes à creuser, points d'attention etc.)
• Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations agropastorales membres de l'APESS N°4	- La vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales à la Covid-19 - La non infection des chefs d'exploitations agropastorales membres de l'APESS enquêtés par la Covid-19	- Comment en 2020 les exploitations familiales agropastorales ont-elles subi la crise de la Covid-19 ?	- Les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes notamment de la Covid-19 par les

[1]**Comment remplir le tableau « GRILLE D'ANALYSE des ressources documentaires » ? :**

L'objectif visé à travers ce tableau est de mettre en évidence les éléments de synthèse et d'analyse relative à chaque ressource documentaire exploitée. En lien avec cet objectif, que faut-il alors comprendre par les intitulés de chacune des colonnes de ce tableau ?

- **Informations sur le document :** Pour chaque document, on mentionnera les informations d'identification notamment le titre, l'auteur, la date de publication et le lien d'accès.
- **Contenus clés :** En Bullet point, il faudra noter pour chaque document selon le cas, les domaines et mesures prises ; ou impacts et recommandations
- **Questions de recherches couvertes :** A ce niveau, il faudra mentionner les différentes questions de recherche en lien avec notre projet, qui ont été couvertes/abordées par le contenu de chaque ressource.
- **Commentaires :** Dans la colonne commentaires, on mentionnera pour chaque document, les éléments d'analyse inspirés de la lecture de la ressource. Plus spécifiquement, on pourra insérer à ce niveau, les informations manquantes ou les angles faiblement abordés par la ressource er se rapportant au domaine de l'élevage et à la Covid-19. Les axes intéressant à creuser et mis en évidence par le document sont également importants dans les commentaires.

• APESS (Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane) • Août 2020 • https://drive.google.com/file/d/1cmMZu6YQMzo_rSLd89IQMX2NTRI3nwbu/view?usp=sharing	- Le développement normal des activités agropastorales et des activités génératrices de revenus par les chefs d'exploitations enquêtés pour subvenir aux besoins de leur famille - La baisse des revenus entre mai (58%), juillet (43,5%) et août (48%) des chefs d'exploitations ayant la production animale comme première source de revenus - La hausse des revenus entre mai (26%) et août (34%) des chefs d'exploitations ayant d'autres activités génératrices de revenus (AGR) - Le respect des mesures barrières éditées par les gouvernements pour limiter la propagation de la pandémie de la Covid-19 - L'alimentation des animaux grâce au reverdissement des pâturages locaux à cause de la fermeture des frontières terrestres entre pays - La diminution des dépenses liées à l'entretien des animaux et la hausse des ressources consacrées à la consommation familiale - La hausse des exploitations familiales agropastorales vulnérables entre juillet (79,59%) et août (80,61%) due à la persistance de la pandémie et des mesures prises - Les exploitations familiales agropastorales vulnérables varient en fonction du genre notamment entre 74% en août et 75,51% en mai chez les hommes et entre 5,61% en mai et 5,10% en août chez les femmes - L'ouverture continue des marchés n'occulte en rien le constat sur le terrain d'une baisse de la demande, d'une baisse du ravitaillement en produits alimentaires, d'une hausse des prix des produits alimentaires et d'une baisse des prix des animaux et des produits dérivés - L'élaboration et mise en œuvre de nombreux plans de réponse en Afrique de l'Ouest et du Centre pour	- Comment en 2020 les chefs des exploitations agropastorales ont-ils été affectés par la crise de la Covid-19 ? - En quoi consistent les plans de riposte mis en place dans les pays ?	exploitations familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales

	assister les populations vulnérables notamment l'ouverture des boutiques témoins de vente de céréales aux personnes vulnérables (Burkina Faso), un appui de 8 milliards de FCFA au profit des filières agricoles (Mali), plan national de réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle, plan de réponse centré sur la nutrition et les transferts monétaires conditionnels immédiats (Nigéria), des kits alimentaires pour 1 million de ménages vulnérables (Sénégal) - La grande majorité des familles d'agropasteurs (87,24%) sont laissées pour compte, seulement 12.76% de familles d'agropasteurs ont bénéficié d'aide en juillet		
• Bimensuel de la surveillance pastorale au sahel avril-mai 2020 • ACF (Action Contre la Faim) • Mai 2020 • https://drive.google.com/file/d/14OdG6EpBGqeeh8-Avpo73Dzk3OFkzfOp/view?usp=sharing	- La situation pastorale très inquiétante entre avril et mai 2020 dans les cinq pays sahéliens (Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger) - La situation des ménages pastoraux compliquée non seulement par la Covid-19, mais également le manque de pâturage globalisé sur l'ensemble de la région et l'assèchement des eaux de surface - La restriction des déplacements qui a entraîné la concentration des animaux dans des lieux inhabituels - La fermeture de certains marchés qui a eu des impacts économiques forts sur les moyens de subsistance des éleveurs - La Mauritanie a enregistré entre avril et mai des déficits importants de pâturage et des eaux de surfaces dans la zone pastorale, des arrivées massives de troupeaux au Guidimakha et des départs massifs de troupeaux depuis Hadada (Gorgol), le développement de certaines maladies et des impacts économiques en milieu pastoral suite à la COVID-19 - Le Sénégal a connu une insuffisance des pâturages dans les régions de Matam, Saint Louis et Louga, une	- Comment en 2020 les exploitations familiales agropastorales ont-elles subi la crise de la Covid-19 ?	- Les effets de la Covid-19 sur la situation alimentaire des exploitations familiales agropastorales en AOC - Les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes notamment de la Covid-19 par les exploitations familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les

	forte dépendance aux forages (points d'eau moderne) pour l'abreuvement du bétail, l'arrivée massive des transhumants à Tambacounda et au ranch de Dolly et la diminution des prix du bétail en lien avec la pandémie COVID-19 - Le Mali a enregistré des déficits en eau de surface sur la quasi-totalité de la zone pastorale, des pâturages qui étaient insuffisants et qui sont devenus très insuffisants, une situation sécuritaire très instable, des risques importants de conflits entre éleveurs à Talataye et la détérioration des termes d'échange au détriment des éleveurs - Le Burkina Faso a connu également une insuffisance des ressources fourragères et hydriques, un contexte sécuritaire de plus en plus dégradé dans la région de l'Est, une hausse des prix des céréales dans la région de l'Est et une reprise progressive des activités socio-économiques après levée des mesures liées à la Covid-19 - Le Niger a connu une dégradation progressive de ces espaces pâturables, un tarissement des mares semi-permanentes, un contexte sécuritaire de plus en plus dégradé, une baisse généralisée des prix des animaux et une hausse des prix des produits essentiels		pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales
• La Covid-19 impacte fortement le secteur agropastoral • CILSS (Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) • Juin, 2020 • https://drive.google.com/file/d/1m76brxYo3MJ0qwMmwFL49TBeR1o06V3C/view?usp=sharing	- La maladie à Covid-19, officiellement déclarée dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel en mars 2020, est venue marquer un coup d'arrêt aux activités socio-économiques des populations avec les fermetures des frontières et les confinements des grandes villes - La dégradation de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle depuis avril 2020 avec près de 17 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et plus de 50,8 millions de personnes sous pression risquaient de basculer en phase de crise	- Comment en 2020 les exploitations agropastorales ont-elles subi la crise de la Covid-19 ?	- Les effets de la Covid-19 sur la situation alimentaire des exploitations familiales agropastorales en AOC (*mention est seulement faite des difficultés d'accès aux vivriers pour les transhumants au*

	- Le secteur agropastoral déjà éprouvé, avant la Covid-19, par l'insécurité au Sahel et la fermeture des frontières de certains pays côtiers, est impacté en ce qui concerne la transhumance transfrontalière - Les marchés à bétails ne sont plus suffisamment approvisionnés, les activités connexes au pastoralisme qui contribuent à l'autonomisation des femmes et des jeunes sont également au ralenti et ou à l'arrêt - Les pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont dans leur ensemble élaboré des plans de soutien au secteur d'élevage qui prévoyaient de : (i) créer des couloirs humanitaires pour ravitailler les marchés à bétail de façon régulière ; (ii) de doter les points d'entrée des animaux d'infrastructures et dispositifs de soin et de contrôle sanitaire des transhumants ; et (iii) d'octroyer des subventions aux organisations professionnelles de la filière bétail-viande légalement constituées - Les mesures prises dans les différents pays ont sérieusement ralenti les activités des transhumants et des acteurs des activités connexes au pastoralisme - Au Bénin, l'interdiction de la transhumance transfrontalière et la pandémie de la Covid-19 ont eu un impact sur les mouvements transfrontaliers du bétail en transit. Le flux du bétail de commerce a complètement réduit bien que l'interdiction de la transhumance transfrontalière ne vise pas les animaux de commerce. L'application des mesures sanitaires et de confinement ont eu pour conséquence directe le tarissement des mouvements à la frontière avec le Burkina-Faso. La vente du bétail sur les différents marchés est au ralenti avec une dégringolade des prix des animaux sur le marché. Les petits emplois autour de l'animation des marchés à bétail sont pour la		*Togo du fait de la fermeture des marchés)* - Les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes notamment de la Covid-19 par les exploitations familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales

	plupart à l'arrêt, de même que l'activité de transformation du lait en fromage par les groupements de femmes, depuis le confinement et l'instauration du cordon sanitaire dans les villes de grande consommation des produits et dérivés de l'élevage souffre de débouché. - Au Burkina Faso, la fermeture des frontières avec les pays d'accueil (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) a créé une concentration des animaux ainsi qu'une rareté d'eau et de pâturage dans les zones de transit. Les commerçants de bétail et les courtiers qui tirent leurs revenus des marchés à bétail ont vu leurs activités interrompues car ne pouvant plus vendre leurs animaux pour acheter les provisions nécessaires. Les pasteurs qui avaient leurs troupeaux déjà en transhumance transfrontalière au Togo demeurent toujours bloqués du fait de la mesure liée à la fermeture des frontières - En Côte d'Ivoire, la crise de la Covid-19 n'a pas d'impact réel sur la mobilité des animaux au niveau des zones pastorales. La mobilité transfrontalière est interdite au regard des mesures prises par chaque Etat pour freiner la propagation du virus. L'approvisionnement des marchés à bétail est ralenti par la crise de la Covid-19, du fait des mesures de confinement prises par l'Etat de Côte d'Ivoire - Au Mali, la fermeture des frontières a contraint les transhumants à se concentrer le long des zones frontalières. Cela crée une situation de surcharge sur les pâturages et les points d'eau. Les commerçants de bétail n'arrivent plus à effectuer normalement les déplacements pour approvisionner les marchés à bétail - Toujours au Mali, le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) avec l'appui de la Délégation de l'UE a offert au Ministère de l'Elevage et de la Pêche des		

	équipements et produits destinés à renforcer les mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus, notamment des thermomètres infrarouges, des kits de lavage des mains, des gels hydroalcooliques (désinfectants pour les mains), de l'eau de javel, des savons pour le lavage des mains, des masques et des gants - Au Niger, les difficultés rencontrées sont l'insuffisance de pâturage et d'eau en raison de la forte concentration des animaux dans des espaces relativement restreints, la mévente des animaux sur les marchés et la baisse drastique des prix des animaux, alors qu'on note une flambée des prix des céréales, des produits de première nécessité et des intrants. - Au Togo, les difficultés que rencontrent les transhumants à cause de la pandémie, sont principalement liées à la mobilité, car les frontières sont fermées. La fermeture de certains marchés locaux complique aussi l'accès aux vivriers pour l'alimentation familiale.		
• Covid-19, systèmes agricoles et alimentaires en Afrique. Premières observations & notes de travail • IRAM (Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement) • Avril, 2020 • https://drive.google.com/file/d/1tLcA2Qz7LidnLsVGy7HkgWObYq5ALJ6Q/view?usp=sharing	- La crise ou la rupture provoquée par l'épidémie modifie les jeux entre les idées, intérêts et institutions : - Des effets sur les systèmes agricoles et alimentaires sont attendus à court comme à long terme et à des niveaux différents notamment sur la production, la main d'œuvre agricole, l'approvisionnement en intrants, la mobilité (systèmes pastoraux), les activités et revenus non agricoles des ménages ruraux, les circuits d'approvisionnement urbain, les communications villes-campagnes, les activités informelles, les points de restauration, les transports, les filières agro-alimentaires, la cohésion territoriale entre communes, régions et pays voisins	- Comment en 2020 les exploitations agropastorales ont-elles subi la crise de la Covid-19 ?	- Les effets de la Covid-19 sur la situation alimentaire des exploitations familiales agropastorales en AOC - Les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes notamment de la Covid-19 par les exploitations

	- Des effets contrastés en termes d'interventions politiques et sur les prix et les marchés alimentaires selon le degré initial d'autosuffisance alimentaire et plus globalement sur la structure des économies - Des mesures de soutien aux producteurs agricoles et aux ménages ruraux les plus vulnérables notamment des mesures de soutien agricole annoncées pour soutenir les filières d'agro-exportation (Côte d'Ivoire) et des programmes de transfert monétaire à destination des ménages affectés (Togo) - Des jeux d'acteurs transformés par la crise à l'échelle locale et internationale, notamment la promotion du commerce électronique agroalimentaire et de e-banking à l'échelle locale et à l'échelle internationale des fondations philanthropiques nord-américaines renforcées, avec une vision globale, assise sur l'expérience des épidémies antérieures (Fondation Bill Gates, cf. Le Monde du 15 avril). - Une remise en cause de l'agenda de financement du développement, notamment dans les pays à faible résilience « économie à faibles revenus » vis-à-vis d'une crise macroéconomique qui provient de l'extérieur - Plus de concentration et d'optimisation des chaines de valeur pilotées par l'aval et les mécanismes de distribution, le retour vers les systèmes alimentaires territorialisés, soutiens plus marqués aux agriculteurs familiaux et relocalisation de la production vivrière et la prise de conscience sur les nouveaux risques de santé liés à la dégradation de la biodiversité - Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont pris diverses mesures notamment l'auto-isolement au retour de l'étranger, l'auto-isolement basé sur les cas, la distanciation sociale, l'interdiction des		familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales

	rassemblements, la fermeture des écoles et universités, le confinement obligatoire, le port du masque obligatoire dans les lieux publics, le port du masque recommandé, la fermeture des frontières, la restriction de délivrance de visa d'entrée, la quarantaine, la surveillance syndromique, l'Etat d'urgence sanitaire, le couvre-feu, la fermeture des marchés, la création de comité de suivi Covid, la gratuité du diagnostic et de la prise en charge, les sites de confinement pour malades, l'isolement des capitales, la production locale de médicaments, les centres spécialisés de traitement régionaux, l'intensification de la campagne de dépistage et l'intensification de la campagne de sensibilisation		
• Plan d'Actions pour la Prévention et la Réponse à la Maladie à COVID-19 (COVID-19) • MSAS (Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Mali)) • Mars, 2020 • https://drive.google.com/file/d/1i89sMiP4m4YlL2KL8_ukovm-GXf_MJmB/view?usp=sharing	- Le plan d'action pour la prévention et la prise en charge c'est-à-dire la riposte coûte 3 372 417 000 FCFA - Les activités de prévention budgétisées coûtent 2 486 517 000 FCFA et s'articulent autour de la surveillance épidémiologique, la mobilisation des ressources humaines, le transfert des patients, le renforcement des mesures d'hygiène, la communication, la mobilisation sociale et la coordination et suivi des activités - Le montant total de la prise en charge est de 885 900 000 FCFA et prend en compte la disponibilisation des équipements médicaux, la prise en charge du personnel de garde et la prise en charge médicale des Cas - Les facteurs essentiels d'introduction de la maladie sont : le nombre élevé des voyageurs en provenance de l'Asie, en partance pour cette destination ou en transit au Mali, la faible connaissance des acteurs de la santé sur le Covid-19 et la situation sécuritaire. - Les risques de propagation en cas d'introduction sont : la faible connaissance des acteurs de la	- Comment en 2020 les exploitations familiales agropastorales ont-elles subi la crise de la Covid-19 ? - Comment en 2020 les chefs des exploitations agropastorales ont-ils été affectés par la crise de la Covid-19 ? - En quoi consistent les plans de riposte mis en place dans les pays ?	- Les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes, notamment de la Covid-19 par les exploitations familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales

	santé sur la Covid-19, la transmission interhumaine de la Covid-19 et la faible capacité des tests diagnostiques au niveau central et périphérique. - Les définitions de cas (cas suspect, cas probable et cas confirmé) sont basées sur les informations disponibles et peuvent être révisées au fur et à mesure que de nouvelles informations s'accumulent. - La coordination est assurée par une cellule et des comités de crise pour la gestion des épidémies qui se réunissent quotidiennement pendant toute la durée de la crise pendant la phase de réparation à l'épidémie de Covid-19, la phase d'épidémie et la phase d'après l'épidémie. - Les stratégies de prévention de l'introduction de la Covid-19 en République du Mali s'articulent autour de l'organisation et de la planification à travers la sensibilisation et la concertation avec les acteurs pour préparer une réponse à l'épidémie, la dynamisation des comités de crise et de lutte contre les épidémies, des équipes d'intervention rapides à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et le renforcement de la surveillance épidémiologique. - La préparation du dispositif au niveau des structures sanitaires, l'évaluation et adaptation du plan de façon périodique, la recherche opérationnelle sur l'épidémie et la mise en œuvre du règlement sanitaire international sur le territoire constituent des stratégies de prévention de l'introduction de la Covid-19 en République du Mali. - Les stratégies de prise en charge des cas et la rupture de la chaine de transmission sont entre autres : la mise en place d'un centre d'isolement, d'un centre de confinement, de trois (3) centres de		

	traitement, la mobilisation des matériels et équipements et des ressources humaines. - Les stratégies multisectorielles de réponse concernent la détection des cas et la limitation autant que possible de l'expansion de l'épidémie ; la limitation des contacts dans les lieux de forte concentration humaine, aéroports, écoles, cérémonies de mariage ou de décès, marché, hôtels, etc. ; la sensibilisation des professionnels de santé et la population au respect des mesures de protection et d'hygiène individuelles et collectives ; l'adaptation des structures de gestion et d'accueil des malades, si leur nombre devient trop important et la constitution de stock de produits de santé, matériels médicaux et de moyens de protection. - D'autres stratégies sanitaires et de communication ont été également mises en œuvre pour évaluer en permanence l'évolution de l'épidémie et établir un lien de communication permanent avec la population et de diffusion d'information complète sur les risques. - Les dispositions en cours dans le pays sont entre autres : la coordination **au plan national** par la cellule de coordination centrale et le comité de crise pour la gestion de la Covid-19 et de la Fièvre hémorragique Crimée Congo ; **au plan sous-régional** des contacts réguliers avec l'OOAS ont été instaurés pour le partage des informations ; **au plan international** le Mali s'est inscrit dans une dimension d'une seule santé et de coopération intersectorielle concertée avec l'OMS, le CDC Afrique. - La plan de riposte a permis à l'Etat d'utiliser plusieurs canaux pour communiquer autour de l'évolution de l'épidémie, de mieux gérer les points d'entrée (aériens, terrestres), de renforcer les		

	centres de prises en charge, les laboratoires de diagnostic de la maladie et les ressources humaines.		
• Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de Covid-19 au Burkina Faso (REVISE) • MS (Ministère de la Santé (Burkina Faso)) • Mars, 2020 • https://drive.google.com/file/d/1SmWgRUDGjPp9sunscyC_4wTkmUfW2z69/view?usp=sharing	- L'objectif du plan est d'améliorer les capacités du Burkina Faso dans la préparation et la riposte à une éventuelle épidémie de Covid-19. - La coordination est assurée par des équipes opérationnelles dont le comité scientifique qui a été mis en place auprès du président du Faso, le comité national de gestion de la Covid-19, le comité régional de gestion des épidémies et le comité provincial de gestion des épidémies - Le bilan physique du plan d'action initial fait ressortir un taux d'exécution de 12,14% - Les ressources mobilisées ont permis de réaliser diverses acquisitions au titre de la ligne budgétaire de riposte épidémie (500 000 000 FCFA), les aménagements au centre hospitalier universitaire de Tengandogo et les acquisitions d'équipements de réanimation (4 009 958 390 FCFA) ainsi que les acquisitions de médicaments et de consommables médicaux avec la CAMEG (4 605 512 898 FCFA). Les dépenses totales se chiffrent à 9.115.471.288 F CFA. - Le budget total du plan au cours des phases de préparation et de riposte à travers les domaines spécifiques de coordination, logistique, surveillance, communication, prise en charge des cas, prévention et contrôle contre la maladie, laboratoire, recherche, point d'entrée, équipe d'intervention rapide et post épidémique est de 177 914 978 612 FCFA - Dans le cadre de la surveillance de la Covid-19, la définition générique de cas de l'OMS et les outils de surveillance de l'OMS (formulaires d'enquête de cas, formulaires de notification, etc.) ont été adaptés au contexte local.	- En quoi consistent les plans de riposte mise en place dans les pays ?	- Les effets de la Covid-19 sur la situation alimentaire des exploitations familiales agropastorales en AOC - Les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes notamment de la Covid-19 par les exploitations familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales

	- Les équipes d'intervention rapide (EIR) disposent : des directives sur les maladies à potentiel épidémique, d'un système de surveillance, des agents de santé compétents, de quatre sites sentinelles de surveillance des infections respiratoires aiguës sévères (IRAS) et de deux sites de surveillance des syndromes grippaux - Les équipes d'intervention rapide (EIR) présentent également des faiblesses notamment le délai d'investigation supérieur à 24 heures, l'insuffisance en équipement de protection individuel, des matérielles informatiques, de kit de prélèvements et l'inexistence de poste de santé avec salle d'isolement au niveau des principaux points d'entrée - La prévention et le contrôle des infections sont des déterminants essentiels à prendre en compte dans la lutte contre le Covid-19. Grâce à l'appui de JHPIEGO et d'Expertise France, des documents ont été élaborés et des formations ont été réalisées sur la prévention et le contrôle des infections au profit des agents de santé travaillant dans les Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale (CMA) et dans les CHR/CHU. - Le transfert des cas s'effectue à partir des différents points d'entrée (terrestres, ferroviaires et aéroportuaires) vers les structures d'isolement et de prise en charge. - Au Burkina Faso, l'environnement médiatique est développé au niveau national, régional et communautaire avec la presse audio-visuelle, écrite et en ligne. En plus du canal médiatique, d'autres canaux tels que le canal institutionnel et socio-culturel sont disponibles. - Le Burkina Faso dispose d'un laboratoire National de Référence d'analyse médicale capable de détecter des agents pathogènes viraux à l'aide		

	d'une plate-forme PCR ouverte dont le Laboratoire National de Référence de la Grippe (LNR-G). - Au Burkina Faso, le laboratoire de référence de la grippe assure la recherche sur les pathogènes respiratoires dont le virus du Covid-19. Cependant, la recherche connait des insuffisances d'ordre financier et matériel. - Les directives nationales portant sur la Covid-19 stipulent que la détection des cas suspects de maladies dues à la Covid-19 repose sur un interrogatoire complet et basé sur la définition de cas en vigueur. - Le pays a renforcé ses capacités en ressources humaines par la formation de plusieurs cohortes en épidémiologie de terrain (FELTP Frontline et avancé). Il bénéficie également de l'appui technique et financier de partenaires tels l'OMS, CDC dans l'investigation et la riposte. - La collecte des données est systématique et concerne les cas suspects, les cas confirmés et les cas contacts. - La diffusion des données est faite de façon quotidienne à travers le rapport de situation (SitRep). - Le pays présente plusieurs facteurs de risque notamment les facteurs de risque géographique de par sa position géographique (pays carrefour avec deux aéroports internationaux à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et des postes frontaliers terrestres) et la porosité des frontières ; les facteurs de risque environnementaux et comportementaux. - Au Burkina Faso, les problèmes prioritaires sont liés aux insuffisances des capacités de surveillance de la Covid-19 ; aux insuffisances dans la collecte, le transport et le diagnostic des échantillons de la Covid-19 ; aux insuffisances en matière de prise en		

	charge des cas de la Covid-19 ; l'absence de plan de communication des risques ; l'insuffisance de compétences des acteurs en communication des risques ; l'absence de dispositif de gestion des appels d'urgence ; la recherche en matière de Covid-19 peu développée et la coordination dans la gestion de la Covid-19 insuffisante.		
• Effets de la Covid-19 sur les exploitations familiales agricoles et des organisations de producteurs membres du CNCR au Sénégal • CNCR, IPAR, ASPRODEB • Novembre, 2020 • https://drive.google.com/file/d/13qr0GRZQxfDGRDSsssjbzJAsTlL9I8wX/view?usp=sharing	- La pandémie de la Covid-19 constitue une crise sanitaire de grande ampleur avec en filigrane des chocs socio-économiques exigeant des stratégies de riposte efficaces pour limiter sa propagation et ses conséquences - Le gouvernement du Sénégal a pris différentes mesures pour endiguer la propagation du virus. Parmi celles-ci, figure la mise en place d'un plan d'urgence de mille (1000) milliards de francs FCFA dont 69 milliards francs CFA destinés à l'aide alimentaire, l'instauration de l'Etat d'urgence dont les modalités d'application ont conduit à une restriction de la circulation des personnes et des biens, la fermeture des marchés hebdomadaires en milieu rural et des limitations d'ouverture de ceux qui sont en zone urbaine, avec comme conséquence un ralentissement des activités économiques - Le programme de résilience économique et sociale a pris en compte plusieurs secteurs dont (i) le premier est relatif au soutien du secteur de la santé à hauteur de 64,4 milliards, pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre la Covid-19. (ii) le deuxième porte sur le renforcement de la résilience sociale des populations. Dans ce cadre, l'État a entrepris de prendre en charge les dépenses pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ; soit 15,5 milliards pour environ 975 522 ménages ; le paiement des factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre pour 3 milliards ;	- En quoi consistent les plans de riposte mise en place dans les pays ?	- Les effets de la Covid-19 sur la situation alimentaire des exploitations familiales agropastorales en AOC *(mention est seulement faite des difficultés d'accès aux produits alimentaires pour les exploitations familiales agricoles en générale, mais pas spécifiquement celles agro-pastorales)* - Les mécanismes endogènes de gestion des crises et des incertitudes notamment de la Covid-19 par les exploitations familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales

	l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles à hauteur de 69 milliards et 12,5 milliards pour aider la diaspora. (iii) le troisième porte sur le soutien au secteur privé et du maintien des emplois à travers un programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanières. (iv) le quatrième est relatif au programme de résilience économique et sociale qui permettra d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité. - L'étude sur les effets de la Covid-19 sur les exploitations familiales agricoles et les organisations de producteurs s'est déroulée dans 22 départements du pays avec un bilan de la collecte des données sur 628 exploitations familiales et 102 organisations de producteurs. - Les chefs de ménages de l'échantillon sont en majorité des hommes (85,2%). Les femmes ne représentant en moyenne que 14,8% de l'échantillon. La taille moyenne des exploitations familiales s'élève à 12,5 personnes - L'appréciation personnelle des chefs d'exploitations familiales sur leur niveau de vie montre que 48,9% des chefs d'exploitations membres du CNCR pensent qu'ils sont « ni pauvres, ni riches ». Les chefs d'exploitations qui se disent pauvres représentent 42% de l'échantillon. Les chefs d'exploitations qui se disent riches constituent 9,1% de l'échantillon. - Les exploitations familiales membres du CNCR peuvent être réparties en deux groupes ; celles situées dans les zones où les cultures se font sous pluies avec une prédominance de spéculations telles que l'arachide, le mil, le maïs et celles situées dans les zones où l'irrigation est plus répandue avec la prédominance des cultures maraichères et du riz. - La part des revenus agricoles sur le revenu global s'établit en moyenne à 40,1%. Et la moitié des exploitations tirent en moyenne 30% de revenu de		des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales

	l'agriculture. Une analyse par classe montre que l'agriculture contribue à moins de 50% des revenus globaux pour 61,3% des exploitations familiales membres du CNCR. Quatre départements font exception à savoir Diourbel (76,7%), Kaolack (56,7%), Dagana (93,8%) et Goudiry (78,8%) où les parts des revenus agricoles représentent plus de 80% des revenus globaux pour la majorité des exploitations familiales. - La grande majorité (97,1%) des chefs d'exploitations familiales membres du CNCR déclare rencontrer des contraintes dans la préparation de la campagne agricole 2020-2021 et cela au niveau de toutes les zones. Les contraintes les plus saillantes portent sur l'acquisition des engrais (81,8%), des semences (67,9%) et des équipements agricoles (51,3%). - Face aux mesures induites par la pandémie de la Covid-19, une grande partie des exploitations familiales (44,8%) membres du CNCR prévoient de changer leurs pratiques culturales habituelles. Ces changements portent sur la pratique des cultures à cycle court (63,4%), le changement de cultures (63,4%), le fait de privilégier les cultures céréalières (49,8%) et l'augmentation des surfaces cultivées (44,3%). - La grande partie des exploitations familiales membres du CNCR affirment rencontrer des difficultés pour accéder/acheter des céréales de base (riz, mil, maïs) : 51,6% des exploitations déclarent éprouver des problèmes pour accéder/acheter du riz, 49,4% du mil et 47,9% du maïs. - La grande partie des exploitations familiales éprouvent également des difficultés d'accès et/ou d'achat de certains produits alimentaires de base, notamment l'huile et le sucre : 57,2% et 56,1% des exploitations ont déclaré avoir des problèmes d'accès et/ou d'achat à de l'huile et à du sucre respectivement. Les difficultés d'accès et/ou d'achat de poisson		

	(50,8%), de viande (43,9%), de pain (37,7%), de lait (34,2%) et d'œufs (32,4%) touchent également certaines exploitations. - 83,8% des exploitations familiales déclarent avoir reçu un ou plusieurs dons alimentaires provenant de tiers/voisins de leur localité (8,4%), de leur autorité municipale respective (26,4%) ou du gouvernement avec les kits alimentaires distribués (95,1%) et cela 2 mois 23 jours après le lancement de l'opération de convoyage des vivres par le Chef de l'État (11 avril 2020). - 80% des exploitations familiales membres du CNCR déclarent disposer d'un stock de céréales (au moins l'une des quatre céréales de base que sont le riz, le mil, le maïs ou le sorgho) pour une durée moyenne de trois mois vingt un jours (3 mois 21 jours) de consommation. La répartition en classes de la durée montre que 40,4%, 27,6% et 22% des exploitations familiales détentrices de stocks ont respectivement 3 mois, 3 à 6 mois et plus de 6 mois de céréales à consommer. - Les modes de consommation alimentaires ont connu des diminutions en termes de nombre de repas (14,8%), de quantité (33,9%) et de qualité (42,8%) pour une frange relativement importante des exploitations enquêtées. En effet, une majorité d'exploitations affirment avoir réduit la quantité et la qualité des repas qu'elles avaient l'habitude de consommer. Les départements affectés sont Linguère, Dagana, Podor, Goudiry et Koumpentoum. Pour d'autres départements, c'est surtout la qualité des repas qui a subi une diminution pour la majorité des exploitations ; il s'agit de Diourbel, Mbour, Thiès et Bignona. Les départements de Linguère et de Koumpentoum sont les plus affectés car la diminution concerne à la fois le nombre de repas (70% et 62,1%), la quantité (76,7% et 65,5%) et la qualité (90% et 65,5%) pour la majorité des exploitations.		

	- Les chefs d'exploitations (82,2%) ont déclaré avoir eu recourir à des stratégies spécifiques pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Ce qui signifie qu'ils ont dû trouver en urgence des solutions pour faire face aux chocs entrainés par des mesures de fermeture des marchés et de restrictions de la mobilité visant à endiguer la propagation du coronavirus. Un facteur important porte sur le fait que le choc a eu lieu hors saison hivernale à une période où les exploitations étaient en train de se préparer à affronter la période de soudure. Ce qui signifie que la Covid-19 est venue s'additionner aux difficultés habituelles. Les principales mesures d'ajustement auxquelles les chefs d'exploitations ont fait recourir sont « l'utilisation de l'épargne » (47,9), la vente de plus d'animaux que d'habitude (23,1%) et l'aide de parents ou d'amis (22,5%). Ces mesures d'ajustements montrent que l'aide alimentaire du gouvernement a constitué une véritable bouée de sauvetage pour la majorité des exploitations familiales. - Les contraintes portent essentiellement sur les difficultés à organiser des activités de sensibilisation et de partage d'informations. En effet, les mesures de restriction édictées ont empêché une grande partie des OP (40,6%) à tenir des réunions de sensibilisations et de partage d'informations avec leurs membres pour une bonne préparation de la campagne agricole. Une autre contrainte importante imputable aux mesures de restriction a été le retard et l'insuffisance des intrants. En effet, la pandémie a fait irruption à une période où les producteurs étaient en train de préparer la campagne agricole à travers essentiellement les activités de commerce au niveau des marchés hebdomadaires (*louma*). La cessation brusque des activités de commerce a privé la majorité des producteurs de ressources, notamment financières pour acquérir suffisamment d'intrants selon 21,2% des		

	représentants des OP interrogés. Ce déficit de ressources financières a conduit également beaucoup d'exploitations vers des difficultés d'accès à des aliments, à la rupture des stocks alimentaires et pour certaines à consommer les stocks de semences d'après 21,7% des représentants des OP. Cette situation a été mise en exergue par une grande partie des représentants des OP et plus particulièrement ceux de Kolda (75%). - Les OP ne sont pas en marge dans la sensibilisation pour l'application et le respect des règles de distanciation physique, d'hygiène à travers la distribution de produits (masques, gel hydro alcoolique, etc.) dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Les OP ont vite compris que la lutte contre la propagation du coronavirus nécessite une mutualisation des forces et une synergie d'actions. Les OP l'ont compris en déployant de nombreux efforts afin de contribuer à la riposte. Ainsi, 42,5% des OP ont procédé à des activités de sensibilisation sur les règles d'hygiène et 31,3% ont eu à acheter et à distribuer des matériels et des produits de protection contre la maladie. Dans les régions de Kaolack (48%) et de Ziguinchor (60%), les OP ont apporté leur soutien aux membres et aux autorités, notamment dans la distribution des kits alimentaires.		
• Plan de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19 (Sénégal) • MSAS (Ministère de la santé et de l'action sociale) • Mars, 2020 • https://drive.google.com/file/d/1zbOKJ7dYWTflEUexDSLISRN3rKYH2eeW/view?usp=sharing	- Le Plan national de contingence multisectoriel de lutte contre la Covid-19 de la République du Sénégal, intègre des aspects préventifs, prédictifs et réactifs, en vue de rendre le système de santé et les communautés plus résilients. - La surveillance épidémiologique est coordonnée par la direction de la prévention à travers la division de la surveillance épidémiologique et de la riposte vaccinale. - Il existe au niveau du ministère de la santé et de l'action sociale un comité national de gestion des	- En quoi consistent les plans de riposte mise en place dans les pays ?	- Les effets de la Covid-19 sur la situation alimentaire des exploitations familiales agropastorales en AOC - Les mécanismes endogènes de gestion des crises et

	épidémies (CNGE) qui a pour missions d'assurer la coordination stratégique de la préparation et de la riposte face à la pandémie de la Covid-19. - Le Sénégal a notifié le 02 mars 2020 un premier cas de Covid-19 à partir d'un point d'entrée aérien. Les premiers cas de Covid-19 enregistrés au Sénégal ont été importés. C'est à partir du cinquième cas que la transmission locale s'est installée. - Suite à la progression du nombre de cas confirmés, importés de plusieurs pays et des cas de transmission locale, le Sénégal a pris les premières mesures de fermeture des voies aériennes, maritimes et terrestres, l'interdiction des manifestations publiques pour limiter la propagation de l'épidémie. Le pays a aussi renforcé le contrôle sanitaire au niveau des principaux points officiels d'entrée. - Le Sénégal a mis sur pied plusieurs commissions afin de mieux lutter contre la Covid-19, notamment de prise en charge, de prévention et de contrôle de l'infection, la surveillance des points d'entrée, les laboratoires, la communications et l'engagement communautaire, les équipes d'intervention et la mobilisation des ressources. - Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan sont entre autres : zéro cas de coronavirus confirmé au terme d'une période d'observation de 90 jours, l'impact de l'épidémie à coronavirus sur la santé de la population est réduit ; l'impact de l'épidémie à coronavirus sur le système de santé est minimisé ; la transmission interhumaine est stoppée ; le portage animal du virus est connu et maitrisé ; les foyers sont identifiés, les contacts sont suivis et la prise en charge immédiate/précoce est assurée ; la communication sur les risques et l'engagement		des incertitudes notamment de la Covid-19 par les exploitations familiales agropastorales - La pertinence et l'efficacité des mesures sociales des plans de riposte contre la Covid-19 développés dans les pays en AOC sur l'atténuation du niveau de vulnérabilité des exploitations familiales agropastorales

	communautaire (CREC) est mise en œuvre pour prévenir, stopper et endiguer l'épidémie. - La cible est constituée de l'ensemble de la population résidant au Sénégal, particulièrement dans les zones frontalières, des sénégalais résidant à l'étranger et des étrangers de passage aux Sénégal. - Les populations prioritaires comprennent entre autres les personnes âgées de 60 ans et plus ; les personnes à risque, en raison d'un problème médical sous-jacent (maladie cardiaque, hypertension artérielle, diabète, maladies respiratoires chroniques, cancer, obésité) ; le personnel de santé humaine ; le personnel de santé animale ; les femmes et adolescentes des familles, villages, quartiers touchés par l'épidémie ; les personnes sans domicile, y compris les malades mentaux ; les prisonniers en raison de leurs conditions de détention et les enfants. - Le groupe d'acteurs de mise en œuvre est constitué des différents organismes et institutions, des collectivités territoriales, des départements sectoriels, des instituts de recherche et de formation, des organisations communautaires, des organisations de la société civile, du secteur public comme du privé et des partenaires au développement.		